

---

# L'évolution du système bancaire islamique

The evolution of the Islamic banking system

**ADNANE MEHIRIG\***

université d'El oued - Algérie

[Mehirig-adnane@univ-eloued.dz](mailto:Mehirig-adnane@univ-eloued.dz)

Date de soumission: 31/01/2022

**BACHIR DRIDI**

université d'El oued - Algérie

[Dridi-bachir@univ-eloued.dz](mailto:Dridi-bachir@univ-eloued.dz)

Date d'acceptation: 20/02/2022

Date de publication: 10/05/2022

---

## Résumé :

Les musulmans ont pu construire un système sans intérêt pour mobiliser des ressources pour financer l'activité économique et les demandes des consommateurs dès le début de l'histoire islamique. Pendant l'âge d'or de la civilisation islamique et pendant des siècles après, le système a fonctionné admirablement. Aux XIIe et XIIIe siècles, le commerce et l'industrie de la région méditerranéenne reposaient sur le partenariat et le partage des bénéfices plutôt que sur les emprunts et les prêts à intérêt. Cependant, lorsque le centre de gravité économique mondial s'est déplacé vers l'Occident au cours des âges, les institutions financières occidentales (en particulier les banques) ont commencé à dominer, tandis que la culture islamique s'est estompée. En réponse au désir des musulmans d'une version moderne du système financier islamique traditionnel, il y a eu un regain d'intérêt substantiel pour en construire un ces dernières années.

**Mots clés :** Banques islamiques ; évolution ; Historique ; Région ; Régulateurs.

**Jel Classification Codes :** P120 ; F37 ; G21

## Abstract:

Muslims were able to build an interest-free system for mobilizing resources to finance economic activity and consumer demands from the beginning of Islamic history. During the golden age of Islamic civilisation and for centuries afterward, the system worked admirably. In the twelfth and thirteenth centuries, the Mediterranean region's trade and industry were built on partnership and profit-sharing rather than interest-based borrowing and lending. However, when the world's economic center of gravity shifted to the West over the ages, Western financial institutions (particularly banks) began to dominate, while the Islamic culture faded away. In response to Muslims' desire for a modern version of the traditional Islamic financial system, there has been a substantial resurgence of interest in building one in recent years.

**Keywords:** Islamic banks; evolution; Historical; Region; Regulators.

**Jel Classification Codes :** P120 ; F37 ; G21

---

\* Auteur correspondant.

### Introduction

Les banques islamiques peuvent être définies comme une institution financière qui (a) respecte les principes de la charia dans toutes ses activités en tant qu'intermédiaire financier entre épargnants et investisseurs ; (b) fournit des services bancaires dans le cadre de contrats légitimes ; et (c) atteint un équilibre entre le rendement économique et social. Les débuts de la banque islamique, au sens large, remontent aux débuts de l'islam et à la montée de l'Empire. L'essor des échanges intérieurs et extérieurs à l'aube de l'Islam a conduit à la création d'institutions financières islamiques. Outils tels que les dépôts, les virements, les chèques, les lettres de change, etc. pour faire face à ces développements. Plus tard, les Européens ont adopté ces pratiques musulmanes et ont continué à les faire évoluer jusqu'aux temps modernes. Dans les pays islamiques, les pratiques financières islamiques se sont progressivement flétries en raison de l'affaiblissement de l'empire islamique, jusqu'à ce que ces pratiques soient remplacées par le modèle financier occidental au début du XXe siècle. Cependant, les pratiques financières islamiques resurgissent au milieu du même siècle. Dans cet article, nous essayons de suivre le développement de l'industrie bancaire islamique et pour voir s'il y a un véritable boom dans l'industrie dans le monde.

### 2. Développement historique des banques islamiques

L'origine de la finance islamique remonte à l'aube de l'islam il y a 1 400 ans. Les livres historiques écrits pendant les premières années de l'Islam ont indiqué qu'au cours du 1er siècle de l'Islam (AD 600), certaines formes d'opérations bancaires existaient des activités similaires aux transactions bancaires modernes. De plus, ces livres anciens ont révélé que Al-Zubair bin Al-Awam, l'une des personnalités les plus célèbres de l'islam, acceptait des dépôts de personnes comme prêts et investir cet argent. Au moment de sa mort, sa dette s'élevait à 2 200 000 dinars<sup>2</sup>, comme le comptait son fils Abdallah. En outre, il avait plusieurs branches dans différentes parties de l'Islam.

Empire de restituer les dépôts à leurs propriétaires - certains érudits contemporains appellent cette collection d'En outre, les écrits d'Al-Djahshiyari (1938), Al-Kubaisi (1979), Al-Ali (1953, 1981), Al-Duri (1986, 1995), Fischel (1992), et Al-Hamdani (2000) montrent qu'il y avait des banquiers appelés sarraffeen ou sayarifah (singulier sarraf) ou jahabidhah (banques appelé dawawin al-jahabidhah) dans l'empire islamique. (Chachi, 2005). Dans l'Empire islamique. Aussi, selon Chachi,

(2005), pendant la période des califes abbassides (à partir du VIII<sup>e</sup> siècle), le terme sarraffeen était utilisé pour désigner les commis, experts en matière de pièces de monnaie, examinateurs de monnaie qualifiés, receveurs du Trésor, caissiers du gouvernement, argentchangeurs, ou collectionneurs pour désigner les banquiers d'affaires agréés bien connus à l'époque. De plus, le premier chèque dans l'histoire a été tiré par un sarraf à Bagdad au 4<sup>e</sup> siècle AH (10<sup>e</sup> siècle après JC), et il a été encaissé par le prince d'Alep, Saif Al-Dawla Al-Hamadani. Peut-être De Roover (cité dans Chachi, 2005) en dit-il le plus clairement : « Il ne peut y avoir de banque là où il n'y a pas de banque ». En effet, les archives historiques indiquent qu'il y avait des banques à cette époque.

Nasser, (1996) soutient que les musulmans ont grandement contribué au développement des pratiques bancaires parce que, pendant l'empire islamique, il y avait

1. un système législatif, qui comprenait des règles et des règlements fermes pour régir toutes les transactions ;
2. un système judiciaire fort, capable de faire respecter tous les contrats légitimes ;
3. différents types de papiers commerciaux et de billets de banque largement acceptés, tels que les billets à ordre (reqaah al-sayarifah), lettres de change (suftaja) et biens sukuk ; et
4. les banquiers agréés, qui avaient des bureaux ou des agences dans différentes parties de l'Empire islamique et acceptaient des dépôts, attribuait des dettes (hawalah), échangeait de l'argent, émettait des billets de banque et rendait de nombreux autres services.

Udovitch (cité dans Chachi, 2005) a également évoqué certaines de ces transactions : « La suftaja toujours et la hawala se présentait généralement comme une obligation écrite et était donc la première et la plus importante des formes commerciales papiers de crédit dans le Proche-Orient médiéval ». Commencant avec le déclin de l'Empire islamique d'environ Au 12<sup>e</sup> siècle avant JC, la domination des sarraffeen commença à s'affaiblir. Leur perte de pouvoir au sein de la société peut être attribuée à plusieurs facteurs internes et externes. Cela a permis à l'influence occidentale d'augmenter dans les pays islamiques, notamment par la colonisation. Sous l'influence européenne, de nombreux pays islamiques ont commencé à adopter une approche occidentale modèle bancaire au XIX<sup>e</sup> siècle. Cela a commencé par l'ouverture de succursales de

banques étrangères ou par la création de banques au sein des pays. Par exemple, en Égypte, la première banque conventionnelle a ouvert ses portes en 1856 sous le nom de Bank d'Égypte. Cette banque était une succursale d'une banque anglaise mais a été fermée en 1911. La Banque nationale d'Égypte a été fondée en 1898 par Ralph Suarez et Constantine Salvagos (hommes d'affaires juifs) avec un partenaire anglais ; la banque est toujours en activité aujourd'hui (Nasser, 1996; National Bank of Egypt 2009).

Cette tendance s'est poursuivie dans tous les pays islamiques jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, lorsque les appels à établir des institutions financières ont pris de l'ampleur avec l'indépendance de certains pays islamiques colonisés. En islamiques sociétés, les chercheurs ont trois opinions concernant le modèle bancaire européen (A. Nasser, 1996) :

1. Toutes les activités bancaires sont halal (respecter la charia). Les partisans de cette opinion, comme les fondateurs de Bank of L'Égypte, utilisent des arguments faibles pour présenter leurs points de vue.
2. Les activités de la Banque sont haram (contradictoires aux principes de la charia) mais nécessaires. Certains chercheurs ne soutiennent que les banques jouent un rôle important dans l'économie et ne voient donc aucun inconvénient à établir des banques basées sur le modèle européen, même si certaines de leurs activités sont haram. Cet argument est fort car il repose sur l'une des règles juridiques islamiques de base : *al-dururattubeah al-mahdurat* (la nécessité ne connaît pas de loi).
3. Les activités bancaires sont nécessaires, mais le *riba* n'est pas nécessaire pour les opérations bancaires. Les partisans de cette opinion soutiennent que la jurisprudence islamique a de nombreuses formes de contrats qui permettent aux musulmans d'éviter le *riba* et peuvent être mis en œuvre par banques. Parmi les musulmans du monde entier, c'est le plus acceptable des trois arguments parce que beaucoup de gens ne pas utiliser les banques régulièrement.

En général, on peut dire que les premier et deuxième avis avaient les voix les plus fortes au milieu des années 1900 en raison des climats politiques et sociaux de l'époque (A. Nasser, 1996). De plus, le modèle bancaire occidental était bien établi et aucune alternative islamique n'existait ;

c'était parce que les musulmans n'avaient pas assez de connaissances sur les pratiques bancaires islamiques de l'âge d'or de l'Islam (A. Nasser, 1996).

Cependant, dans les années 1940, la troisième opinion prend de l'ampleur, notamment sur le plan intellectuel. Cette tendance est poursuivie dans les années 1950 et 1960, lorsque les premières banques islamiques de l'histoire moderne ont été créées. Cela implique que les banques islamiques modernes ont connu trois phases de développement

### **2.1 Phase 1 : Les services bancaires sans intérêt en tant qu'idée**

Cette étape a commencé au début des années 1900 et a été marquée par les écrits d'AbulAala Maudud (1937), Hasan AlBanna (1939), Hifz Al-Rahman (1942), Muhammad Hamidullah (1944), Anwar Qureshi (1946), Naiem Siddiqi (1948) et Mohammad Yousuf Al-Dean (1950). Le nombre d'études publiées sur ce sujet s'élève à 311940 à 1974 (Al-Ansari et al., 1988). Le premier ouvrage consacré au sujet de la gratuité des banques était la recherche de Muhammad Uzair en 1955 (Gafoor, 1995).

### **2.2 Phase 2 : L'émergence et l'établissement des banques islamiques (1963-1976)**

Cette étape a impliqué un énorme développement tant au niveau intellectuel qu'au niveau de la mise en œuvre. Le début des banques sont devenues les piliers du développement continu du système financier islamique. Les points suivants résument les événements qui ont eu lieu pendant cette période.

1. Des caisses d'épargne locales ont été créées à Mit Ghamr, en Égypte, en 1963. De nombreux chercheurs considèrent que ces banques sont les premières banques sans intérêt dans la société islamique. Cependant, ces banques ont fusionné avec des banques d'État en 1967 pour des raisons politiques (Al-Marwyne, 1985; Clement & Wilson, 2004).

2. Au cours des années suivantes, d'autres études consacrées aux banques islamiques ont commencé à voir le jour. Une courte liste de ces études comprend Abdo (1970), Araby (1967), Al-Najjar (1971), Gelani (1965), Khurshid et Farrukh (1970), Nejatullah Siddiqi (1961, 1969) et Shalbi (1969); (Al-Ansari et al., 1988).

3. La participation institutionnelle a également augmenté. Quelques exemples incluent l'Académie de recherche islamique Al-Azhar conférence, la conférence des ministres des finances des pays

islamiques tenue à Karachi en 1970, la première Conférence internationale sur l'économie islamique à La Mecque en 1976, la Conférence économique internationale à Londres en 1977, et une étude égyptienne en 1972 (Gafoor, 1995; A. Nasser, 1996).

Lors de la conférence de Karachi, des délégués égyptiens ont proposé la création d'une banque islamique internationale et les délégués du Pakistan ont proposé la création d'une union internationale des banques islamiques.

4. La Nasser Social Bank a été créée en Égypte en 1971 par le décret présidentiel 66. La charte de la banque identifié qu'il s'agissait d'une banque sans intérêt. En outre, la loi 13 du décret stipulait que la banque ne serait pas soumise à la réglementation appliquée aux banques conventionnelles. Le but de la banque était d'élargir la solidarité sociale entre les citoyens et de créer une société compétente et juste. Le capital de la banque a été constitué à partir des fonds alloués par le président de la république en dehors des ressources budgétaires de l'Etat prévues à cet effet. En outre, l'argent a été alloué par les organismes publics et les unités économiques. Cependant, la loi Nasser Bank ne mentionnait pas que la banque devait adhérer à la charia. Pourtant, parce que la banque était membre de l'Union internationale des banques, elle était considérée comme une banque islamique (Al-Marwyne, 1985).

5. En 1974, les ministres des finances de tous les pays islamiques ont tenu une convention sur l'établissement de la Banque de développement (BID). La BID était considérée comme la première banque islamique internationale à avoir été établie, bien qu'en partie, par les membres de l'OCI. La banque a commencé ses activités en 1977, et depuis lors, elle a joué un rôle central dans le développement des industries bancaires et financières islamiques. Le but de la banque est de favoriser le développement économique et le progrès social des pays membres et des communautés musulmanes individuellement et conjointement conformément aux principes de la charia. Depuis juin 1992, les fonds libérés de la banque capitale était de 2 milliards de dinars islamiques (une unité comptable de la BID qui équivaut à un droit de tirage spécial du Fond monétaire international). De juillet 1992 à décembre 2000, la banque a porté son capital à 6 milliards de dinars islamiques. En 2001, la banque a augmenté son capital de 6 milliards à 15 milliards de dinars islamiques (USD 20,55 milliard)

6. La Banque islamique de Dubaï a été créée en tant que société par actions. Les principaux fondateurs étaient Saeed Lootah, Nasser Lootah, Sultan Lootah, Mohammed Lootah et Abdallah Saeed. Le gouverneur de Dubaï, Sheikh Rashid Al-Maktoum, a publié le décret Amiri, qui a permis à la banque d'être établie à partir du 12 mars 1975 (Al-Marwyne 1985). Le capital de la banque était de 50 millions de dirhams des Émirats arabes (AED) divisés par 100 000 actions d'une valeur faciale de 500 AED chacun. Les fondateurs ont acheté 10 000 actions d'une valeur de 5 millions d'AED, payées dans son intégralité (Al-Marwyne 1985). Cette banque est généralement considérée comme la première banque islamique privée. Aussi quelques chercheurs l'appellent la première banque islamique.

### 2.3 Phase 3 : La propagation des banques islamiques, de 1977 à aujourd'hui

Au cours de cette phase, le nombre de banques islamiques dans le monde a explosé et de nombreuses banques établies au début des années 1970 et 1980 sont toujours en activité aujourd'hui (Abdeen & Shook, 1984; Shehata, 2006). En outre, de nombreuses banques conventionnelles ont établi des guichets islamiques, et d'autres entièrement converties à la banque islamique. En outre, plusieurs organismes islamiques ont été créés pour réglementer et promouvoir l'industrie de la finance islamique. Enfin, l'Iran et le Soudan ont islamisé tout leur système financier. Ce qui suit traite de ces événements et d'autres événements clés de cette période.

1. L'Association internationale des banques islamiques a été créée en 1977. Les PDG des banques islamiques ont convenu de créer l'Union internationale des banques islamiques en 1997, dont le siège est à La Mecque. Le but de cette union devait renforcer la coopération et accroître la coordination entre les banques islamiques. Cependant, bien qu'elle existe toujours, elle n'a pas commencé ses activités (Shehata, 2006). Cela a changé en juillet 1999 lorsque l'Association internationale des Banques Islamiques a été réorganisée et rebaptisée Conseil Général des Banques Islamiques et Financières Institutions (CIBAFI), Bahreïn a été choisi comme siège. Le conseil a ouvert ses portes fin 2001 comme l'une des organisations de l'Organisation de la conférence islamique (Taqi Al-Dean 2005 ; El-Shiekh 2010). D'ici 2012 il y avait 114 membres du conseil, dont 66 membres clés et 48 observateurs.

2. La Faisal Islamic Bank of Egypt a été créée en tant que société par actions égyptienne par le décret présidentiel 48 en 1977 et par décret du ministère égyptien des Finances. Le capital de la banque était de 8 millions de dollars, répartis en 80 000 actions d'une valeur nominale de 100 USD chacune. La partie égyptienne possédait 51 % du capital et elle a été autorisée à offrir 25 % de leur part au public.

La partie saoudienne possédait 49% du capital et avait le droit d'en offrir une partie au public. Depuis, la banque a augmenté son capital à plusieurs reprises. La charte bancaire indique que la banque doit se conformer à la charia dans toutes ses transactions (Al-Marwyne, 1985).

3. La Faisal Islamic Bank of Sudan a été créée en février 1976 lorsque le prince Mohammed Al-Fisal et certains hommes d'affaires soudanais ont obtenu l'approbation du président soudanais. La banque a été créée en tant que société anonyme publique par le décret présidentiel 9 du 4 avril 1977. Un rassemblement de 86 personnes du Soudan, d'Arabie Saoudite, et d'autres des pays du Golfe ont rendu possible l'établissement de la banque, et ils ont offert de fournir la moitié du capital de la banque. Le capital de la banque était de 6 millions de livres soudanaises divisé en 600 actions d'une valeur nominale de 10 livres soudanaises. Les Saoudiens détenaient 40 % de la banque, les Soudanais 40 % et les 20 % restants ont été offerts au public dans d'autres pays. Le capital de la banque a augmenté en 1981 et 1982. En outre, la banque a été exemptée de certaines des lois qui s'appliquaient à d'autres banques et a été exemptée de payer des impôts (Al-Marwyne, 1985).

4. L'Institut international des banques islamiques et de l'économie islamique a été créé en 1981 par l'Union Internationale des Banques Islamiques en réponse à la croissance soutenue du nombre de banques islamiques et à la besoin de personnel qualifié (les universités arabes et islamiques n'ont pas été en mesure de fournir de telles personnes pour remplir les pénuries). L'État fédératif turc de Chypre a été choisi pour être le siège de l'institut de politiques (Shehata, 2006).

5. La création de la Commission suprême de surveillance de la fatwa et de la charia a été créée en 1983. Selon Shehata, (2006) la commission avait plusieurs objectifs principaux. Premièrement, la commission visait d'examiner toutes les fatawas publiées par les conseils de surveillance et les comités de fatawa de la finance islamique institutions membres de l'Union Internationale des

Banques Islamiques et de donner des avis concernant leur adhésion aux principes de la charia. Le deuxième objectif était de surveiller les activités des membres de l'Union internationale des banques islamiques pour s'assurer de leur conformité aux dispositions de la charia islamique etalerter les parties prenantes de tout écart par rapport aux principes de la charia. Pour pouvoir jouer ce rôle, le comité s'est vu accorder compétence pour examiner les lois et règlements de ces institutions.

Le troisième objectif principal était de donner des avis juridiques du point de vue de la charia, comme demandé par les institutions financières qui étaient membres du syndicat, de leurs conseils de surveillance ou du secrétariat du syndicat. En définitive, le commission a cessé ses activités pour plusieurs raisons, et chaque institution financière islamique a établi sa propre charia Conseil de surveillance.

6. L'AAOIFI a été créée en 1990. L'objectif de cet organisme est de préparer la comptabilité, l'audit, normes de gouvernance, d'éthique et de charia pour les institutions financières islamiques et l'industrie de la finance islamique.

7. Le Conseil des services financiers islamiques a été créé en 2002. Il publie des principes directeurs et des normes pour l'industrie financière islamique pour assurer sa solidité et sa stabilité.

8. La Fondation internationale islamique pour l'économie et la finance a été créée en 2004 comme l'un des organes de la Ligue mondiale musulmane. Le siège de la fondation est situé à Riyad, en Arabie Saoudite, et selon le site Web de la fondation (Islamic International Foundation for Economics and Finance 2006, traduit de section Objectifs), ses objectifs sont de

- A. soutien à la coordination et à l'intégration entre les institutions de recherche scientifique dans le domaine de la économie;
- b. a fondé un organisme scientifique dédié au développement de la théorie économique islamique ;
- c. explorer les futures applications de la théorie économique islamique ;
- d. développer le modèle économique islamique ;

e. découvrir des outils, des modèles et des produits qui évalueront l'application de la théorie économique islamique ; et

F. contribuer à trouver des solutions alternatives aux problèmes du système économique traditionnel.

9. Le Centre islamique international pour la réconciliation et l'arbitrage commercial (IICRCA) a été créé en avril 2005 grâce aux efforts concertés de la Banque islamique de développement, du Conseil général pour la Les banques et les institutions financières et les Émirats arabes unis dans le pays d'accueil. L'IICRCA est une organisation internationale indépendante à but non lucratif spécialisée dans l'arbitrage et la conciliation de règlement des différends concernant les dispositions de la charia islamique

L'objectif principal de l'agence est de régler les différends financiers et commerciaux qui surviennent entre les institutions commerciales qui fonctionnent selon la charia islamique. En outre, de nombreux pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe, et le Moyen-Orient ont promulgué des lois permettant aux banques islamiques de fonctionner plus efficacement. De plus, le Dow Jones a également introduit le Dow Jones IslamicMarket Index de 600 entreprises dans le monde qui adhère à la charia des principes. Dans les pays de l'OCI, les actifs de la banque de détail islamique ont augmenté en moyenne de 42% depuis 1992, et par la fin 2008, leur valeur atteignait 648,6 milliards USD (dollars 2005 ; voir Figure

1). De nombreux rapports prédisent que cette tendance se poursuivra. Par exemple, un récent rapport publié par la Deutsche Bank (2011) projette que les actifs bancaires islamiques mondiaux pourraient atteindre 1,8 billion de dollars d'ici la fin de 2016, contre 939 milliards de dollars en 2010 (augmentation de 90 % ; Partington 2011)

### **3. Développements récents dans le secteur bancaire islamique**

Le développement de l'industrie bancaire islamique évolue à un rythme rapide, et presque tous les pays a une certaine forme de financement islamique. Cette section donnera une brève description de l'évolution de la Secteur bancaire islamique dans la région Asie-Pacifique, en Afrique, au Moyen-Orient et en Turquie et en Amérique du Nord.

#### **3.1 Tendances de la banque islamique en Australie et dans la région Asie-Pacifique**

La région Asie-Pacifique s'est imposée comme une place forte pour la finance islamique. L'industrie se développe rapidement dans de nombreuses parties de cette région, et cette croissance a été soutenue par une population musulmane qui représente 62 % de la population totale de la région. Le pourcentage de musulmans dans les principaux pays de la Région. Même certains des pays d'Asie-Pacifique avec de petites populations musulmanes, comme l'Australie et Singapour, ont également commencé à s'engager dans la finance islamique. Les premiers efforts pour établir une institution de financement islamique hors de la région mais dans le monde a commencé dans ce domaine, en particulier dans le sud de l'Inde, comme mentionné précédemment. Cependant, les lois en L'Inde n'a pas permis à l'industrie financière islamique de prospérer, et les institutions y sont restées petites et ne pas satisfaire les besoins des musulmans indiens. Cependant, l'inverse s'est produit au Pakistan, il a commencé à islamiser ses systèmes financiers depuis la fin des années 1970. Étant donné que l'industrie financière islamique dans le pays a commencé à prospérer. En allant à la Malaisie, considérée comme une plaque tournante de l'industrie de la finance islamique, le premier institut financier islamique du pays était TabugnHaji (août 1962) comme un effort pionnier pour donner aux musulmans la possibilité d'investir leur argent sur des comptes bancaires sans intérêt. Actuellement, les institutions financières islamiques opèrent parallèlement aux institutions financières du pays, mais le pays a une législation et des réglementations distinctes pour chacune. Indonésie engagé dans l'industrie de la finance islamique en 1992, des lois ont été promulguées pour promouvoir l'industrie de la finance islamique et depuis que l'industrie commence à prospérer dans le pays.

Dans un autre pays asiatique, le Bangladesh, le Bureau de recherche sur l'économie islamique, le Bangladesh L'Association des banquiers islamiques et la Société des hommes d'affaires musulmans ont joué un rôle central dans la mise en œuvre Banque islamique dans le pays. En outre, le gouvernement a soutenu le mouvement vers la banque islamique. La première La banque islamique du pays Islami Bank Bangladesh a été constituée le 14 mars 1983. En ce qui concerne les autres pays non islamiques de la région tels que les Maldives, les Philippines, le Sri Lanka, Singapour et la Thaïlande, tous ont des institutions financières y opérant et a promulgué des lois pour régir l'industrie financière islamique afin de lui permettre d'opérer efficacement.

### 3.2 Tendances de la banque islamique en Afrique

L'Afrique est le deuxième plus grand continent. Ses 1,2 milliard d'habitants représentent 15 % de la population mondiale. Les musulmans représentent la moitié de la population du continent. Par conséquent, la région est prometteuse pour la croissance de l'Islam bancaire..S. Nasser, (2005) donne un compte rendu détaillé de Les banques islamiques en Afrique. L'une des premières tentatives d'établissement de banques islamiques en Afrique (à l'exception du Soudan) a eu lieu en 1982, lorsque l'organisation financière islamique internationale Dar Al-Maal Al-Islami Trust (DMI) a déposé une demande auprès de la banque centrale de l'Union monétaire ouest-africaine. En 1982, le syndicat était composé de sept pays (Bénin, Gabon, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal), dont certains contenaient la majorité Populations musulmanes (Niger, Mali et Sénégal)

Les banques centrales des pays de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest ont formé un comité pour recueillir des informations sur la possibilité d'établir des banques islamiques dans leurs pays. Des informations ont été recueillies et analysé du 13 juin 1982 au 13 août 1982. Après que le comité a soumis son rapport aux sept gouvernements des pays, un conseil composé des ministres des finances des sept pays a amendé le troisième paragraphe de l'article 2 de la disposition de l'union monétaire relative aux lois sur la banque centrale, qui autorisait les gouvernements à accorder des exceptions aux institutions financières islamiques. L'amendement a été promulgué en septembre 22-23, 1982. Cela a conduit à la création de plusieurs institutions financières islamiques : Faisal Islamic Bank of Niger (22 février 1983), la Société islamique d'investissement du Niger (9 mars 1983), Faisal Islamic Bank of Sénégal (22 février 1983) et Société islamique d'investissement du Sénégal (9 mars 1983)

Le Soudan, un autre pays du continent africain, a eu l'idée d'islamiser tout son système financier et cela initié lorsque l'Université d'Omdurman a introduit le sujet d'avoir une économie islamique comme méthode principale des affaires en 1966. Le processus est passé par trois phases avant que l'ensemble du système financier ne devienne islamique. La première phase de l'islamisation du système bancaire soudanais s'est déroulée de 1983 à 1985. Dans cette phase, les intérêts a été aboli dans le pays, et les banques ont rencontré plusieurs difficultés en raison du manque d'expérience dans la formation de contrats et la conversion des contrats conventionnels

en contrats islamiques (Muhammed, A., Saleh, A., Ahmad, Satti, M. and Bakhit, 2006). La deuxième phase s'est produite de 1985 à 1989. En 1985, le gouvernement a adopté une loi autorisant les banques à proposer des produits conventionnels. Cela a continué jusqu'au milieu de 1989, lorsque le nouveau gouvernement a promulgué des lois qui conduit à l'élimination du système à deux banques. La troisième phase a commencé en 1989 et s'est terminée en 2005. Cette phase marqué la véritable implantation de la banque islamique dans le pays. Le gouvernement a promulgué plusieurs lois dans le années 1990 qui ont fait de la banque islamique la seule méthode bancaire autorisée dans le pays. Autres pays d'Afrique suivra les pas du Soudan dans l'islamisation de tout son système financier comme la Libye, et ceci déclenché par le Printemps arabe (le printemps arabe a commencé le 17 décembre 2010). En général, le secteur bancaire islamique est florissant dans le continent africain alors que même les pays à faible population musulmane ont commencé à offrir des services bancaires islamiques à leurs ressortissants. Des exemples de ces pays sont l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie, Maurice et l'Afrique du Sud.

### **3.3 Tendances de la banque islamique en Europe**

La finance islamique se développe rapidement en Europe, et de nombreuses intuitions financières européennes la perçoivent comme une opportunité rentable de créer de nouvelles affaires. La première tentative de banque islamique dans le monde occidental a eu lieu au Luxembourg en 1978 lors de la création de l'Islamic Banking System International Holding. Dar Al-Maal Al-Islami Trust, a fait de la Suisse son siège social et c'était en 1981. La même année, Al-Baraka Intentional Company a été fondée au Royaume-Uni (Bekkin, 2007). En outre, la Banque islamique internationale du Danemark a incorporé en 1983 (la banque a été liquidée en 1986 en raison d'une exposition financière excessive à un seul client ; Bekkin 2007 ; Grais & Pellegrini 2006). Bosna Bank International Sarajevo a été créée le 19 octobre 2000. En février 2001, ABCIB Islamic Asset Management a été créée en tant que filiale à 100 % d'ABC International Bank, elle situé au Royaume-Uni. En août 2004, la Banque islamique de Grande-Bretagne a été créée au Royaume-Uni, ce qui en fait la première banque islamique à part entière à opérer dans le pays. La Banque islamique de Grande-Bretagne a été autorisée et est réglementée par la Financial Services Authority du gouvernement britannique. En outre, la Banque européenne islamique

d'investissement a été constituée en janvier 2005 et a reçu l'autorisation de la Financial Services Authority en mars 2006. Plus tard cette année-là, La Banque de Londres et du Moyen-Orient a été constituée et a reçu l'autorisation de la Financial Services Authority en juillet.

Cette tendance s'est poursuivie dans toute l'Europe, des banques islamiques à part entière ou des succursales de banques islamiques établies ont émergé dans différents pays. Plusieurs raisons expliquent l'intérêt croissant pour la banque islamique à travers l'Europe. Premièrement, le nombre de musulmans en Europe est estimé à 15 millions. Ce nombre continue de croître et est déjà assez grand pour attirer les fournisseurs de services financiers. Deuxièmement, la demande augmente pour des produits éthiques et socialement responsables. La finance islamique s'inscrit parfaitement dans ce cadre, car les principes islamiques interdisent le commerce de la dette et veillent à ce que toutes les activités financières soient liées au secteur réel de l'économie. Une autre raison est que certains pays souhaitent attirer les investisseurs des nations islamiques. Une autre raison est la diversification : de nombreux investisseurs recherchent de nouveaux instruments, produits et classes d'actifs qui ne sont pas liés aux produits et services existants pour diversifier leurs portefeuilles. La finance islamique offre cela à ces investisseurs. Enfin, la crise financière actuelle a joué un rôle en réduisant la force relative du système bancaire conventionnel. Les banques islamiques ont réussi à éviter les effets de cette crise qui a renforcé leur position et leur modèle de financement (GHANOUANE, 2020; Husain, 2005)(Husain 2005 ; Nouri 2009). L'Europe offre un énorme potentiel de croissance aux banques islamiques, notamment parce qu'il y a d'importantes populations de plusieurs pays. Il existe de grands potentiels pour l'industrie de la finance islamique en Europe. De nombreux pays d'Europe envisagent de promulguer des lois pour promouvoir le secteur bancaire islamique. Des pays comme La France, l'Allemagne et l'Italie prennent des mesures positives pour y implanter la finance islamique.

### **3. 4Tendances de la banque islamique au Moyen-Orient et en Turquie**

La première tentative d'établissement d'une banque islamique moderne dans le monde a eu lieu dans cette région (Egypte) en 1963 lorsque feu Ahmed Al-Najjar ont créé une série de maisons d'épargne et d'investissement dans quelques petites villes rurales du nord de l'Egypte. La première succursale incorporée dans une ville appelée Mit Ghamr, qui a inspiré le nom de la entreprise. Le

nombre d'agences a atteint 53, avec 85 000 clients (tous musulmans) avant le gouvernement a exigé que les succursales soient liquidées et fusionnées avec des banques conventionnelles en 1967 (Shehata, 2005). L'Égyptien l'action du gouvernement a été attribué à sa querelle avec les groupes islamiques à cette époque. Le deuxième islam commercial banque au monde constitué aux Emirats Arabes Unis en 1977. Comme le Soudan, l'Iran l'islamisation du secteur bancaire système en Iran est passé par trois phases. La période de 1979 à 1982 a marqué la première phase, lorsque le système bancaire nationalisé, restructuré et réorganisé. La deuxième phase a commencé en 1982 et a duré jusqu'en 1986. Les événements déterminants de cette période ont été l'approbation de la loi sur les opérations bancaires sans usure le 1er septembre 1983, et sa mise en œuvre le 21 mars 1984. La troisième phase a commencé en 1986 et se poursuit aujourd'hui. La loi Usury Free Banking Law a été promulguée 3 ans après le déclenchement de la guerre avec l'Irak. Les banques disposaient d'un délai d'un an à compter de la date de l'adoption de la loi pour convertir leurs dépôts au nouveau système et 3 ans pour convertir toutes les autres opérations. La population de la région est presque entièrement musulmane même si les banques islamiques étaient florissantes dans la région.

Le marché financier islamique au Moyen-Orient s'est concentré principalement dans les pays du CCG, qui représentent 41 % du total des actifs conformes à la charia dans le monde. Les actifs mondiaux conformes à la charia s'élevaient à 639,1 milliards de dollars en 2008, et la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) non membre du CCG représentait 38,8 % du marché total (Timewell & DiVanna, 2008).

### **3. 5 Tendances de la banque islamique en Amérique du Nord**

Le nombre exact de musulmans en Amérique du Nord est inconnu car les statistiques gouvernementales aux États-Unis et le Canada ne peuvent pas recueillir les affiliations religieuses, selon la loi. Ceci est fait pour prévenir la discrimination fondée sur la religion.

L'histoire de la finance islamique aux États-Unis a commencé avec la création des fonds Amana en 1986, situé à Washington, et American Finance House-LARIBA en Californie en 1987. Dans sa première année, l'institution a principalement fourni du financement immobilier aux musulmans américains. En 1998, LARIBA a acquis Bank of Whittier. Cependant, les recherches du

Dr Al-Qudah (2005) indiquent que les contrats de financement de la LARIBA ne respectent pas la charia des principes. L'autre étape importante pour la finance islamique aux États-Unis a eu lieu à la fin des années 1990, lorsque le Nouveau La succursale de York de United Bank of Kuwait a obtenu deux lettres d'interprétation émises par le Bureau du contrôleur des la monnaie pour offrir des services bancaires islamiques de détail dans le pays. La première lettre d'approbation a été émise en 1997, qui impliquait un produit de financement résidentiel net avec location-achat dans le cadre d'un contrat *ijarawaiqtina*. Sous ceci régime, le Bureau du contrôleur de la monnaie a déterminé que United Bank of Kuwait agirait en tant que « principal sans risque » parce que la banque n'achèterait pas de biens immobiliers tant que le preneur ne le demanderait pas, puis le louerait au preneur à bail. La banque détiendrait le titre légal du bien jusqu'au paiement de la dernière échéance de location, à quel point le preneur prendrait le titre de propriété. La deuxième lettre a été publiée en 1999 en réponse à la proposition de la banque d'offrir certains produits de financement fondés sur la *murabaha*. Semblable au régime précédent, le Bureau du contrôleur de la monnaie considérait la banque comme agissant en tant que « principal sans risque » dans de telles transactions et donc permis l'activité. En 1999, la société de crédit hypothécaire HSBC a été autorisée par l'État de New York Département bancaire pour offrir un produit *murabaha* pour le financement immobilier. Cependant, le bureau de HSBC à New York eu un succès limité et s'est récemment retiré du marché.

Le marché financier islamique aux États-Unis s'élève à environ 1,5 milliard de dollars. L'hypothèque agréée prêteur, Guidance Financial, est le leader actuel du marché du financement résidentiel islamique, opère dans 32 États et date a vendu plus de 900 millions de dollars dans des transactions de *musharakah*. Guidance Financial est une entreprise à produit unique parce que la structure *musharakah* n'est pas un actif légal pour les banques américaines, ce qui empêche la banque de vendre ce produit. La Devon Bank, basée à Chicago et détenue par une famille juive, est le principal acteur du secteur commercial islamique. Financement immobilier et opère désormais dans plusieurs États avec un portefeuille de 20 millions USD (Ranzini 2007). Un autre acteur du marché financier islamique dans le pays est le géant bancaire HSBC, qui propose plusieurs solutions islamiques pour ses clients. La finance islamique semble promise à un bel avenir aux

---

États-Unis et sera vraisemblablement tirée par le nombre croissant de musulmans dans le pays. Du côté de la réglementation, les régulateurs américains ont un esprit ouvert sur la finance islamique, et cela devrait conduire le marché financier islamique à se développer dans le pays. Au Canada, bien qu'il y ait certains produits financiers islamiques sont disponibles au Canada, le secteur des services financiers islamiques est encore périphérique et limité, car il n'y a pas d'institutions financières majeures offrant des produits conformes à la charia. UM Financial à L'Ontario, au Canada, est l'un des principaux fournisseurs de services financiers islamiques du pays. UM Financial se spécialise dans Hypothèques islamiques utilisant des contrats de musharakah en partenariat avec la Central Credit Union of Canada. Dans un 18-mois de 2006 à 2007, UM Financial a fourni 86,1 millions USD de financements immobiliers. Cependant, UM avait quelques problèmes et a dû déclarer faillite, ce qui pourrait affecter l'avenir des intuitions financières islamiques en du pays, surtout que le Canada accuse toujours un retard par rapport aux autres pays dans la promotion des produits financiers islamiques. Plusieurs nouvelles banques canadiennes ont demandé au Bureau du surintendant des institutions financières au Canada de offrent des services financiers islamiques.

De plus, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, une société d'État fédérale canadienne, a montré intérêt pour la finance islamique en sollicitant des propositions de rapports de recherche sur le sujet (Carruthers, 2008). Le nombre d'institutions financières islamiques en Amérique du Nord est faible , ce qui ouvre possibilité d'en établir d'autres à l'avenir

#### **4. Conclusion :**

Il ne fait aucun doute que l'industrie financière islamique est en plein essor dans le monde entier, même si les régulateurs doivent réagir à cela en promulguant des lois pour régir les opérations des institutions financières islamiques. Ceci pour permettre à ces institutions de fonctionner efficacement, être compétitif avec ses homologues et faciliter sa croissance

### 5. Liste des références :

1. Abdeen, A. M., & Shook, D. N. (1984). Saudi financial system. Wiley.
2. Al-Ansari, M., Hasan, M., & Metwaly, S. (1988). Islamic Banks (in Arabic) Al-Ahram Establishment. Cairo, Egypt.
3. Al-Marwyne, M. (1985). Islamic bank and its areas of work: comparative study. Master's Thesis, Umm AlQura, Makkah.
4. Bekkin, R. (2007). Islamic finance: Western and Russian approaches ', in the Understanding Islamic Finance from Capital Markets to Real Estate Conference Proceedings, Geneva, 19–20 September, viewed 6 February 2010.
5. Carruthers, S. (2008). Canada: Islamic financial services in Canada: recent developments and long-term prospects, Mondaq, viewed 22 August 2009.
6. Chachi, A. (2005). Origin and development of commercial and Islamic banking operations. Journal of King Abdulaziz University: Islamic Economics, 18(2).
7. Clement, H., & Wilson, R. (2004). The politics of Islamic finance. Edinburgh University Press and Columbia University Press.
8. Gafoor, A. L. M. A. (1995). Interest-free commercial banking. Apptec.
9. GHANOUEANE, K. (2020). Transformation Digitale: les nouvelles compétences à l'épreuve des Big data. Journal Of Social Science and Organization Management, 1(1).
10. Husain, I. (2005). Islamic financial services industry: the European challenges. Keynote Address at the Islamic Financial Services Forum. Islamic Financial Services Board and Central Bank of Luxembourg, Luxembourg.
11. Muhammed, A., Saleh, A., Ahmad, Satti, M. and Bakhit, M. (2006). Documenting the experience of Sudan in the field of banking and Islamic financial institutions (in Arabic). In Central Bank of Sudan, Viewed 6 February 2009.
12. Nasser, A. (1996). Essentials of Islamic banks assets and operational aspects. Apollo, Cairo.
13. Nasser, S. (2005). The relationship between Central Banks and Islamic banks '. PhD Dissertation, University of Algiers, Algeria.
14. Shehata, H. (2005). The emergence of the idea of Islamic banks-Islamic banks past (in Arabic). Dar El-Mashora, Viewed 2 November 2011. Dar El-Mashora, viewed%0A2 November 2011
15. Shehata, H. (2006). Islamic banks between thought and practice (in Arabic). 1st Edn, Cairo, Egypt, Viewed 15 January 2010. <http://www.darelmashora.com/>
16. Timewell, S., & DiVanna, J. (2008). Top 500 islamic financial institutions. The Banker.